# CHEQUES-VACANCES : OUVERTURE SESSION 2024 !

**Catégorie:**

- Chèques-Vacances [1]

## PRINCIPE DES CHÈQUES-VACANCES

Les CHEQUES-VACANCES fonctionnent selon le principe de l'épargne. Vous déposez une épargne, quatre à six semaines après le dépôt de celle-ci, vous récupérez en CHEQUES-VACANCES (chèques d'une valeur de 10 et 20 €), votre épargne plus un certain pourcentage de votre épargne.

Depuis cette année, possibilité de commander vos Chèques-Vacances en chèques-connect (dématérialisés). La procédure de de commande reste identique.

Les avantages [2] des Chèques-Vacances

Ce pourcentage est calculé selon le Quotient Familial (=Q.F) de votre **avis imposition 2023** (revenus imposables 2022).

## LES CHÈQUES-VACANCES CONNECT

Comment ça marche ?

## CONDITIONS & INSCRIPTIONS

- Être éligible [3] aux Activités Sociales et Culturelles du CSE ;
- Ne pas être en congé parental ;
- Les retraités pendant less 6 premiers mois à compter de la date de départ ;
- La **d**ate butoir pour constituer un dossier, est fixée au 30 Novembre de l'exercice en cours (sous réserve que le budget ne soit déjà atteint).

## DOCUMENTS À FOURNIR

- la carte de service [4] ;
- l'original de  l'avis d'imposition 2023 sur le revenus 2022 (**nominatif**) ;
- Un justificatif de domicile.

En l'absence de l'un de ces 3 documents, aucun dossier ne peut être pris en compte de façon définitive.

Dans le cas de concubinage, union libre ou PACS, les 2 avis d'imposition seront demandés pour le calcul du Quotient Familial.

Le dossier ne peut être ouvert qu'avec le versement d'un acompte (ou de la totalité) de l'épargne choisie. Sans ce versement aucun dossier ne peut être pris en compte informatiquement.

Le retrait des chèques vacances ne peut se faire par envoi (poste ou courrier intérieur).

## QUEL MONTANT ÉPARGNER?

- de 100 à 300 € (par pas de 100 €)

## RAPPORTS ÉPARGNE/GAIN (GRILLE 2024)

Barème en vigueur (à partir du 1er Janvier 2023)

| Montant de l'épargne | subv. 90% T1 à T4 | subv. 70% T5, T6 | subv. 60% T7, T8 | subv. 40% T9, T10 | subv. 30% T11,T12 | subv. 20% T13 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 100 € | 90 € | 70 € | 60 € | 40 € | 30 € | 20 € |
| 200 € | 180 € | 140 € | 120 € | 80 € | 60 € | 40 € |
| 300 € | 270 € | 210 € | 180 € | 120 € | 90 € | 60 € |

Comment calculer tranche (T) et rapports épargnes [5]

## COMMENT ÉPARGNER ?

- En raison de frais de livraison, une seule commande mensuelle (le 30 de chaque mois).
- Pour être sûr d'avoir vos Chèques-Vacances pour vos vacances d'été, prévoir une demande en Avril / Mai
- À partir du 31 Juillet, plus de commande mensuelle. Passée cette date, l'ensemble des demandes enregistrées feront l'objet d'une TOUTE DERNIÈRE COMMANDE de l'exercice en cours fin Novembre.
- Plus aucune demande de Chèques-Vacances ne sera donc possible après cette date de fin Novembre.

3 possibilités d'épargnes :

- 1er cas : Vous versez en une seule fois, la totalité de l'épargne désirée. Quatre à six semaines après vous récupérez vos CHEQUES-VACANCES.
- 2ème cas : Vous versez en plusieurs fois le montant de l'épargne désirée et choisissez de récupérer vos CHEQUES-VACANCES au règlement total de l'épargne. Vous les récupérez alors quatre à six semaines après le dernier dépôt (au règlement total de l'épargne).
- 3ème cas : Vous étalez les règlements du montant de l'épargne désirée en plusieurs fois (jusqu'à concurrence de 300 €) et choisissez de récupérer vos CHEQUES-VACANCES quatre à six semaines après chacun des dépôts. Pour cela, vous aurez autant de

dossiers qu'il y a de dépôts d'épargne.

Au moment de la création du dossier, précisez-nous la formule d'épargne choisie.

## QUE PEUT-ON PAYER AVEC ?

Comment et où les utilliser ? [6]

Pour les péages autoroutes [7]

Pour les 18 - 25 ans [8]

Pour le train, en cumulant le règlement en CHEQUES-VACANCES et « billet congés payés », vous pouvez obtenir des réductions de l'ordre de 50%;

Pour plus d'infos : www.ancv.com [9]

## ATTENTION !

Aucune des Activités Sociales et Culturelles proposées par le comité n'est payable en CHÈQUES-VACANCES.

Pour en savoir plus sur les Chèques-Vacances [10]

**URL source:**https://siege.cseprintemps.net/catalogue/cheques-vacances/cheques-vacances-ouverture-session-2024